



Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

Présentation écrite

Au Comité spécial de l'approvisionnement en bois de l'Assemblée législative

le 15 décembre 2003

Fredericton, Nouveau-Brunswick

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.
236, rue St-George, bureau 314, Moncton, N.-B. E1C 1W1

www.cenb.com téléphone : (506) 857-3143 sans frais : 1-800-561-4446 courriel : cenb@cenb.com

Incorporé en 1979, le CÉNB célébrera son **25^e** anniversaire en 2004.

MISSION

La mission du CÉNB est de contribuer au développement du Nouveau-Brunswick par la promotion de l'entrepreneurship francophone et des milieux d'affaires et par l'appui au développement économique.

VISION

La vision du CÉNB est d'être le porte-parole de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) remercie le Comité pour l'occasion qui lui est donnée de faire part de ses préoccupations et de ses idées sur les questions qui ont un impact important sur le développement économique de la province.

Le CÉNB est grandement intéressé à l'exercice de consultation en cours et espère que le processus conduira, non seulement à l'élaboration d'un plan stratégique pour le développement du secteur forestier, mais aussi à une diffusion plus large d'information sur le secteur forestier et son impact économique dans la province. L'industrie forestière joue un rôle critique dans l'économie du Nouveau-Brunswick, autant par le nombre d'emplois qu'elle procure que par les retombées économiques qu'elle génère. Contribuant 20% du PIB de la province et fournissant quelque 28 000 emplois directs et indirects concentrés surtout dans le Nord de la province et dans les régions rurales du Sud, cette industrie ne peut être négligée. Puisque sa survie dépend de ressources naturelles renouvelables, il importe de bien gérer ces ressources de façon à assurer un développement durable.

Le fait que le gouvernement provincial et l'Association des produits forestiers du NB aient embauché un cabinet d'experts indépendant pour effectuer une étude sur les mesures à prendre pour assurer la pérennité de l'industrie forestière est un bon pied de départ. Toute la question de la ressource forestière doit être évaluée objectivement en tenant compte des intérêts du secteur privé et du secteur public, de même que de la population en générale, tout en respectant l'environnement et en voyant au développement durable.

L'industrie forestière au Nouveau-Brunswick est composée d'environ 70 petites et moyennes entreprises qui œuvrent dans une cinquantaine de communautés rurales. Ces communautés, situées surtout au Nord de la province et dans les régions rurales du Sud sont déjà dénuées à plusieurs niveaux comparativement aux régions urbaines – routes moins efficaces, accès très restreint et toujours en diminution des services aériens, moins de sources d'énergie, manque d'accès à un réseau Internet à large bande, pénurie de main-d'œuvre qualifiée et exode des jeunes gens éduqués, accès plus restreint à

l'assurance automobile, frais d'assurance plus élevés – tous des facteurs qui sont des entraves au développement économique. Un amoindrissement de la capacité des entreprises du secteur forestière ne serait qu'un autre facteur exacerbant, créant un cercle vicieux d'appauvrissement économique.

En plus d'être la source d'une quinzaine de milliers d'emploi directs, le secteur forestier génère des retombées importantes dans plusieurs communautés. Maintes entreprises, de transport, de consultation, de manufacture et d'autres, fournissent des produits et services à l'industrie, de même qu'à ses employés. Le déclin du secteur forestier aurait un impact sur plusieurs autres secteurs ce qui accélérerait l'exode des jeunes dans ces régions, découragerait l'entrepreneuriat et créerait un climat encore moins attrayant pour les entreprises de l'extérieur.

L'investissement contribue à la croissance économique d'une région et sert à en attirer d'autre de sorte à créer un cercle croissant. Le CÉNB croit fermement que le développement économique des régions rurales passe par la valeur ajoutée et que les investissements gouvernementaux de même que ceux du secteur privé doivent miser sur cet objectif. Les PME doivent ajouter de la valeur à leurs produits, tirer davantage partie des nouvelles technologies et faire plus de R-D. Elles doivent trouver des moyens d'augmenter leur productivité et d'élargir leurs marchés. Les entreprises de l'industrie forestière n'atteindront cependant pas ces objectifs si elles n'ont pas une garantie d'approvisionnement en ressources nécessaires, garantie qui est, d'autant plus, essentielle à l'obtention de financement. Le CÉNB partage l'inquiétude de l'industrie forestière qu'une pénurie éventuelle de bois pourrait résulter si des mesures adéquates ne sont pas en place afin d'assurer la viabilité de la ressource.

Le Nouveau-Brunswick possède des ressources naturelles riches et abondantes ainsi que les outils et les ressources humaines qu'il lui faut afin de produire à de niveaux beaucoup plus élevés, mais nous n'en tirons pas suffisamment avantage. Le gouvernement provincial a l'occasion et le moyen ici, de créer une plus grande disponibilité de la ressource forestière tout en assurant sa durabilité et en imposant des mesures visant la

protection de l'environnement et le maintien de la biodiversité. Il peut, d'un même coup, imposer des conditions à l'augmentation de l'approvisionnement de façon à favoriser l'innovation et la valeur ajoutée.

Le rapport Yaakko Pöyry de même que ses recommandations méritent un regard sérieux. Ces lacunes s'il en a, peuvent être comblées. Il n'est pas trop tard, non plus, pour remédier à toute erreur qu'il pourrait contenir. Nous voyons le rapport comme un pied de départ sur lequel le gouvernement de la province peut bâtir afin d'arriver à la formule la plus avantageuse pour le développement du secteur forestier au Nouveau-Brunswick de même que pour l'économie en général. Nous proposons de plus qu'un processus d'évaluation soit mis en place à la suite de l'implantation des recommandations ou de toutes autres mesures connexes de façon à mesurer le progrès et à pouvoir toujours ajuster la mire.

Il y a déjà dans la province une certaine culture favorisant la durabilité et la protection de l'environnement. Les intervenants et ouvriers de l'industrie forestière comprennent et acceptent qu'on ne peut compromettre la biodiversité et l'habitat forestier. Déjà, 32 pour cent des terres de la Couronne est constitué de zones protégées et mis de côté pour assurer l'équilibre environnemental. Dans le même esprit, l'industrie forestière néo-brunswickoise a accepté de se soumettre à un système de certification établi sur des normes internationales. Les autres provinces canadiennes ne peuvent pas en dire autant. Le CÉNB continue d'appuyer les pratiques de plantation et de sylviculture et croient qu'elles doivent être intensifiées afin d'assurer l'approvisionnement en bois à moyen et à long terme de façon à maintenir cette importante industrie et à favoriser la croissance économique de toute la province.